

***Province de Québec
Municipalité de Hope Town
MRC de Bonaventure***

Le conseil de la municipalité de Hope Town siège en séance extraordinaire ce 20 août 2026 à 19 h.

Sont présents :

Siège n° 1 : Joanne Ross
Siège n° 2 : Lida Francoeur
Siège n° 4 : Tracy Major
Siège n° 5 : Cynthia Lachance
Siège n° 6 : Élisabeth Thériault

Est absent :

Siège n° 3 : Guy Dubois

Tous conseillers et formant quorum, sous la présidence de Linda MacWhirter, mairesse.

Assiste également à la séance: Sonia Aspirot DG – Greffière trésorière.

0116-2026

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyé par Cynthia Lachance et résolu à l’unanimité des conseillers présents, que l’ordre du jour soit adopté.

Adoptée

0117-2026

AUTORISATION DES TRAVAUX (DOSSIER 1624-001)

Il est proposé par Joanne Ross, appuyé par Tracy Major et résolu à la majorité des conseillers présents,

D’ACCEPTER l'achat de 12 ponceaux de 18 pouces et de 7 manchons assortis. Cette dépense de 5 598,19 \$ est destinée aux travaux de profilage du chemin de la Rivière (dossier 1624-001).

Note : La conseillère Élisabeth Thériault a quitté la salle, s'abstenant ainsi de participer aux discussions et au vote.

Adoptée

0118-2026

PROJET PRIMA

ATTENDU QUE notre projet soumis dans le cadre du « Programme d'infrastructures pour les aînés » (PRIMA) a été accepté pour un montant de 33 200 \$ concernant les volets :

- Sentier pédestre (1 et 3)
- Parc (2)
- Trottoirs (4);

ATTENDU QUE la Municipalité est dans l'impossibilité de réaliser les travaux liés au sentier pédestre;

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyé par Élisabeth Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité utilise les fonds pour exécuter les travaux relatifs au parc et aux trottoirs (volet 2 et 4), tout en y intégrant l'achat et l'installation de tables de pique-nique et de bancs au stationnement du « Belvédère ».

Adoptée

0119-2026

DEMANDE DE RÉVISION – PROGRAMME PAVL

ATTENDU QUE la municipalité a fait une demande de compensation financière au gouvernement du Québec concernant les modifications au mode de versement du programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE le 4 août 2026, la municipalité a reçu une lettre confirmant un montant de 43 079 \$ d'aide additionnelle équivalant au montant d'intérêts que le bénéficiaire avait reçu moins les intérêts de placement de la somme au comptant;

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyé par Tracy Major et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité de Hope Town réclame du gouvernement du Québec une révision du mode de calcul actuel, affirmant qu'il ne correspond pas aux coûts réellement supportés par la municipalité et qu'il ne compense aucunement les charges financières qu'elle doit assumer;

QUE le 0.62 % offert ne représente pas ce que la municipalité doit payer en intérêts;

QUE le taux net à la charge de la municipalité s'élève plutôt à **2,65 %** selon nos calculs, soit l'écart entre le taux d'emprunt (4,95 %) et le taux moyen de placement (2,30 %).

QUE la DG – Greffière-trésorière, madame Sonia Aspirot, soit autorisée à signer tout document relatif à la présente demande.

QUE la présente résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l’Union des municipalités du Québec (UMQ), ainsi qu’aux députés de la région.

Adoptée

0120-2026

LEVÉE D’ASSEMBLÉE

Il est proposé par la mairesse, Linda MacWhirter que la séance soit levée : 19 H 04.
En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signée chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Linda MacWhirter

Sonia Aspirot